

Type: **1** **Irakompapi et ses forêts marécageuses**

n° régional: 00010005
n° national: 030030039

Résumé des modifications proposées

Création Désinscription Type Dénomination Contour Compléments d'informations

Descriptif des modifications:
Ce nouveau zonage ZNIEFF de type I couvre la zone de forêts marécageuses de l'Irakompapi. Cette vaste zone s'étend des rizières de Mana jusqu'à la rive gauche de l'Organabo.

Sources cartographiques:
La délimitation de ce zonage est basée sur la BD ortho (IGN), le scan25 (IGN) et l'occupation des sols 2008 (ONF).

*Se reporter aux pages suivantes de l'atlas cartographique :
Zonages ZNIEFF 2003 / Modernisation des ZNIEFF de Guyane- Carte 2*

Localisation

Relations type I/II

2 - Mangroves et vasières du Maroni à l'Iracoubo

Superficie

4519,64 ha

Communes

Mana

Altitude(s)

De 0m à 2m

Commentaire général

La ZNIEFF "Irakompapi et ses forêts marécageuses" (type I) fait partie de la ZNIEFF "Mangroves et vasières du Maroni à l'Iracoubo" (type II). Cette grande zone humide se situe entre le front de mer au nord, les rizières de Mana à l'ouest, la crique Organabo à l'est et au sud par le bloc de forêt de terre ferme.

Cette ZNIEFF s'étend sur la plaine côtière ancienne (formée de sédiments sablo-argileux ou limoneux-argileux, souvent exondés mais de faible altitude) et la zone de sables blancs qui borde le socle précambrien (composée de mélange de sédiments quaternaires et de colluvions du socle).

Ces unités paysagères regroupent une mosaïque de milieux très variés : cordons sableux littoraux, arrière du cordon littoral constitué de lagunes saumâtres, marais d'eau douce, savanes inondables, forêts marécageuses et pinotières à Euterpe oleracea, forêts sur sables blancs, forêts de palmiers bâches (Mauritia flexuosa).

Cette ZNIEFF est particulièrement difficile d'accès et les rares données disponibles concernent des observations réalisées depuis la crique Irakompapi. Le long de celle-ci s'épanouissent des forêts marécageuses composées du Moutouchi-marécage (Pterocarpus officinalis), remarquable par ses larges contreforts, de l'élégant Palmier pinot (Euterpe oleracea) et du majestueux Palmier bêche (Mauritia flexuosa).

Les marais à végétation herbacée constituent les formations les plus importantes de la plaine côtière. Ils sont dominés par des Cypéracées comme Eleocharis mutata, Cyperus articulatus et C. giganteus, ou par des fougères comme Acrostichum aureum et Blechnum serralutum. Ces marais peuvent être parsemés de bouquets d'arbres dont le plus fréquent est le " Prunier " Chrysobalanus icaco.

Quelques espèces végétales déterminantes sont connues de cette ZNIEFF, notamment dans les secteurs de forêt sur sables blancs : Cyathea macrocarpa (Cyatheaceae) et Dimorphandra polyandra (Fabaceae).

La crique Irakompapi et les marais attenants sont remarquables pour la faune aquatique bien préservée. On note la présence de la Loutre géante (Pteronura brasiliensis), du Caïman à lunettes (Caïman crocodilus) ainsi que d'une belle population de Caïman rouge (Paleosuchus palpebrosus).

L'avifaune y est riche avec la présence de nombreux limicoles rares comme la Bartramie à longue queue (Bartramia longicauda), le Bécasseau maubèche (Calidris canutus) et le Pluvier dominicain (Pluvialis dominica). Les grands échassiers profitent également de ses zones humides dont le plus rare et le plus emblématique de la région : le Courlan brun (Aramus guarauna). Des rapaces localisés en Guyane profitent de la tranquillité des lieux comme le Caracara du Nord (Caracara cheriway) et surtout l'Elanion à queue blanche (Elanus leucurus). Les forêts marécageuses hébergent d'autres espèces déterminantes : Ara macavouanne (Ara manilata), Grand-duc d'Amérique (Bubo virginianus), Caracara noir (Daptrius ater). Enfin, il s'agit d'un des très rares sites guyanais où fut observé le pic dominicain (Melanerpes candidus).

La ZNIEFF Irakompapi et ses forêts marécageuses bénéficie d'un statut de protection forte puisqu'elle fait partie de la Réserve Naturelle de l'Amama.

Bilan des connaissances

Mammifères: Faible	Reptiles: Faible	Ptéridophytes: Faible	Champignons: Nul
Oiseaux: Faible	Insectes: Nul	Bryophytes: Nul	Algues: Nul
Amphibiens: Nul	Phanérogames: Faible	Lichens: Nul	Habitats: Faible
Poissons: Nul			

Critères de délimitation

La délimitation est basée sur les critères suivants :

- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage
- Occupation du sol (CORINE-Landcover)
- Répartition et agencement des habitats

La ZNIEFF est délimitée comme suit:

N: La limite nord est bordée par les mangroves et vasières qui bordent l'Atlantique, du point A au point B, situé sur la rive gauche de l'Organabo.

S: La limite remonte la rive gauche de l'Organabo du point B au point C puis longe les forêts marécageuses jusqu'au point D où le zonage rejoint le CD9 et le longe jusqu'au point E.

W: la limite ouest longe les rizières de Mana.

Coordonnées des points mentionnés (WGS84, UTM 22 nord):

A (210571m; 621837m) - B (226602m; 615084m) - C (226336m; 614464m) - D (210793m; 618086m) - E (209611m; 618675m)

Compléments descriptifs

Typologie des milieux

Forêts à Euterpe oleracea (Pinotières)
 Forêts inondables des berges des rivières et fleuves
 Forêts marécageuses côtières à *Mauritia flexuosa*
 Forêts sur sables blancs (entre Organabo et Saint-Jean du Maroni) 10-20 m de hauteur
 Groupements d'arrière-mangrove à *Rhizophora racemosa*, *Pterocarpus officinalis*
 Lagunes
 Marais d'eau douce à Cypéracées et fougères (*Thelypteris interrupta*) sur pégasse de 1 à 3 m d'épaisseur
 Marais tropicaux saumâtres herbacés (milieux d'arrière mangrove)
 Savanes sur sols hydromorphes de Guyane

Statuts de propriété

Domaine de l'état
 Indéterminé

Facteurs d'évolution

Pratiques liées aux loisirs
 Pêche (avéré)
 Chasse (avéré)

Géomorphologie

Dune, plage
 Estuaire, delta
 Lagune
 Plaine, bassin
 Rivière, fleuve

Mesures de protection

Conventions internationales
 Convention de RAMSAR (zones humides)
 Protections contractuelles et diverses
 Parc Naturel Régional
 Protections réglementaires nationales
 Réserve naturelle nationale
 Arrêté Préfectoral de Biotope

Critères d'intérêt

Intérêts patrimoniaux
 Reptiles
 Oiseaux
 Mammifères
 Floristique

Ecologique
Faunistique

Sources de données

Bibliographie: de Thoisy B., 2000 - Crique Irakompapi, Réserve naturelle de l'Amana - données préliminaires sur les populations de caïmans
Collection: Base AUBLET2, Herbier de Guyane, AMAP, IRD, mai 2013
Collection: BDD Kwata/Catzefflis/Hansen
Collection: GEPOG - Base de donnée Alapi
Informateur: De THOISY Benoît
Informateur: DEWYNTER Maël
Informateur: GEPOG - Faune-Guyane
Informateur: TOSTAIN Olivier

Listes d'espèces au 23/12/2014

==> Nombre espèces déterminantes: 37

/

Cyathea macrocarpa (C. Presl) Domin
Dimorphandra polyandra Benoist

Animalia/Aves

Amazilia chionopectus
Ara manilata
Aramus guarauna
Ardea cocoi
Bartramia longicauda
Bubo virginianus
Buteogallus aequinoctialis
Cairina moschata
Calidris canutus
Calidris fuscicollis
Calidris himantopus
Calidris pusilla
Caracara cheriway
Charadrius collaris
Charadrius wilsonia
Ciconia maguari
Circus buffoni
Claravis pretiosa
Daptrius ater
Dendrocygna autumnalis
Donacobius atricapillus
Elanus leucurus
Himantopus mexicanus
Melanerpes candidus
Neocrex erythrops
Nyctanassa violacea
Nycticorax nycticorax
Picumnus cirratus
Pluvialis dominica
Rostrhamus sociabilis
Tringa flavipes
Tringa melanoleuca
Zenaidura macroura

Animalia/Mammalia

Pteronura brasiliensis

Animalia/Reptilia

Caiman crocodilus

==> Nombre espèces non déterminantes: 1

Animalia/Reptilia

Paleosuchus palpebrosus